



Vous désirez *célébrer le baptême de votre enfant* dans la Haute-Vallée de l'Aude. La paroisse Notre-Dame des Monts est heureuse de vous y accueillir.

Présenter son enfant au baptême, c'est faire pour lui un choix pour la vie. Vous vous engagez ainsi à l'éduquer dans la foi des chrétiens dès son plus jeune âge et, quand il sera en âge scolaire, à l'inscrire au catéchisme. Le parrain et la marraine, qui doivent être baptisés, s'engagent à vous accompagner dans cette tâche.

Une préparation est nécessaire, pas seulement pour organiser une cérémonie, mais surtout pour vous aider à réfléchir à cet engagement en lien avec ce que propose et demande l'Eglise. Vous serez conviés à diverses rencontres.

Les baptêmes ont lieu d'ordinaire soit à l'occasion d'une messe dominicale (samedi soir ou dimanche matin) dans le lieu où celle-ci est célébrée, soit le samedi à Quillan ou Espérasa (en fin de matinée ou dans l'après-midi). Des raisons sentimentales vous attachent peut-être à une église chère à vos souvenirs et à votre famille. Hélas le nombre de prêtres ne permet plus comme autrefois d'assurer pour les baptêmes une présence dans chaque église de la paroisse de la Haute-Vallée qui regroupe 75 communes.

Pour les parents qui résident hors du territoire de la paroisse, il est obligatoire de demander au curé de la paroisse de leur domicile une autorisation écrite pour célébrer le baptême hors de la paroisse.

Ce document doit être fourni au moins un mois avant la date prévue pour la célébration.

L'Eglise ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement et vit du don des Catholiques (lors des célébrations; Denier de l'Eglise). Toute célébration comporte des frais et la paroisse ne peut compter que sur votre participation. Son montant est laissé à votre appréciation : comme repère, l'*offrande conseillée* est d'au moins 50 euros (chèque à libeller à l'ordre de la paroisse)